

## mise en disponibilité d'office fonction publique hospitalière

## Par jusdy, le 26/01/2023 à 14:40

Bonjour, je vous soumet ma question relative à ma situation professionnelle actuelle.

Je suis infirmière DE titulaire depuis 22 ans dans la fonction publique hospitalière.

J'ai demandé une mise en disponibilité qui prenait fin le 1er décembre 2022.

Lors de ma visite médicale de réintégration j'ai été declarée apte avec restriction de poste pour raison médicale.

L'administration des ressources humaines m'a laissé sans réponse jusqu'à ce que je reçois un courrier simple m'informant de leur décision de me mettre en disponibilité d'office car il n'y a pas de poste vacant actuellment au vue des restricitions médicales.

A ce jour je ne suis toujours pas réintégrée, je ne perçois aucun salaire, ni aucune indémnité chomage, et je suis toujours dans l'attente d'un poste.

Ma question est quels sont mes droits et puis je prétendre à des indémnités chomage pour cette periode où je suis privée d'emploi remunéré

vous remerçiant pour votre temps et votre réponse

cordialement

C. L

## Par youris, le 26/01/2023 à 15:42

bonjour,

si je comprends bien, vous ne pouvez pas reprendre votre poste car vous êtes inapte à reprendre votre poste.

vous êtes donc maintenu en disponibilité par votre administration employeur, faute d'emploi

vacant, vous êtes considéré comme involontairement privé d'emploi.

Vous pouvez alors percevoir des allocations chômage si vous remplissez les conditions pour en bénéficier.

voir ce lien:

## disponibilité du fonctionnaire

je pense que vous pourriez trouver de l'aide auprès d'une organisation syndicale da votre profession.

salutations